

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 7 novembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.2, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 1.1.3, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 4.8, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 1.1.1

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h30.

Etaient présents :

Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS **Besançon** : M. Eric ALAUZET (à partir du 3.5), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY (à partir du 3.2), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Emile BRIOT (jusqu'au 7.4), Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 3.2), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.3), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 3.10), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Busy** : M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 5.5) **Chalèze** : M. Gilbert PACAUD **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chemaudin et Vaux** : M. Bernard GAVIGNET **Chevroz** : M. Yves BILLECARD **Châtillon-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Dannemarie-sur-Crête** : M. Gérard GALLIOT **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **Fontain** : Mme Martine DONEY, M. André AVIS **François** : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI **Geneuille** : M. Jean-Claude PETITJEAN **Gennes** : Mme Thérèse ROBERT **Grandfontaine** : M. François LOPEZ **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Les Auxons** : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château** : M. Pascal DUCHEZEAU **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au 2.5) **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Noiron** : Claude MAIRE **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : Mme Daniel GAUTHEROT **Pirey** : M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.3) **Rancenay** : M. Michel LETHIER **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Tallenay** : M. Jean-Yves PRALON **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Velesmes-Essarts** : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 3.3) **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Guéric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, M. Gérard VAN HELLE **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Bertrand ASTRIC **Champoux** : M. Philippe COURTOT **Chaucenne** : M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Devecey** : M. Michel JASSEY **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : Mme Catherine CUINET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaudefontaine** : M. Jacky LOUISSON **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Novillars** : M. Philippe BELUCHE **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Roset-Fluans** : M. Arnaud GROSPELLIN **Saint-Vit** : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Yoran DELARUE **Thise** : M. Alain LORIGUET **Thoraize** : M. Jean-Paul MICHAUD **Vaire** : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Villars Saint-Georges** : M. Jean-Claude ZEISSER

Secrétaire de séance : M. Serge RUTKOWSKI

Procurations de vote :

Mandants : AS. ANDRIANTAVY (jusqu'au 3.1), T. BIZE, P. BONTEMPS, D. DARD (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), M. EL YASSA, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.2), P. GONON, M. OMOURI, S. PESEUX (à partir du 1.1.3), R. REBRAB (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), M. SEBBAH, C. THIEBAUT (jusqu'au 3.9), G. VAN HELLE, M. JASSEY, Y. GUYEN, P. BELUCHE, A. LORIGUET, C. BARTHELET, J.C. ZEISSER, Y. DELARUE

Mandataires : JS. LEUBA (jusqu'au 3.1), MAILLOT, T. MORTON, K. ROCHDI (à partir du 3.3 et jusqu'au 7.1), S. WANLIN, L. CROIZIER (à partir du 3.2), C. COMTE-DELEUZE, J. GROSPELLIN, L. FAGAUT (à partir du 1.1.3), I. SUGNY (à partir du 3.3 et jusqu'au 2.5), C. WERTHE, D. SCHAUSS (jusqu'au 3.9), B. FALCINELLA, G. ORY, M. FELT, J. KRIEGER, F. TAILLARD, P. CURIE, Y. MAURICE, M. DONEY

Délibération n°2019/004983

Rapport n°3.10 - SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2018

SPL Territoire 25 - Rapport des élus administrateurs - Année 2018

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Les élus représentant Grand Besançon Métropole au conseil d'administration de la SPL Territoire 25 sont tenus, en respect des dispositions réglementaires, de présenter un rapport annuel devant le conseil communautaire.

Au 31 décembre 2018, GBM détient 24,86 % du capital de Territoire 25.

Une augmentation de capital a eu lieu en 2018 pour accompagner le développement.

Le niveau d'activité (aménagement du territoire et études) est satisfaisant, et la situation financière est saine.

I. Contexte

L'article L.1524-5 (14^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes et des Sociétés Publiques Locales.

Grand Besançon Métropole détient 5041 actions de Territoire 25, soit 24,86 % du capital.

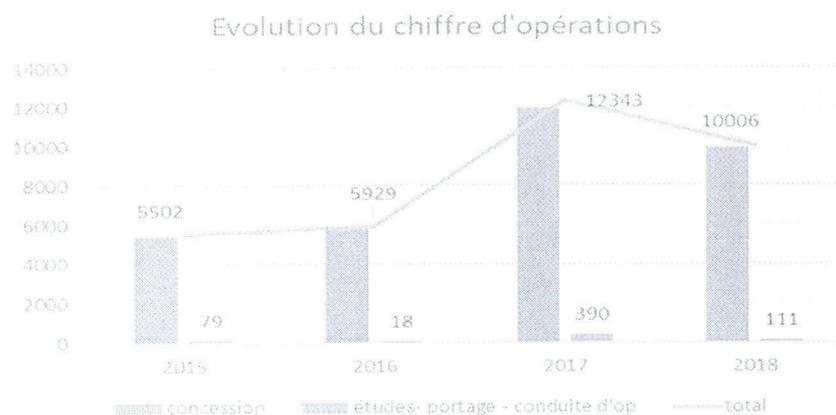
II. Synthèse de l'activité

A/ Activité opérationnelle

Des contrats de concession importants (Les Vaites, Les Marnières, Pôle Viotte, site PSA Sochaux) sont entrés en phase opérationnelle en 2017 et génèrent le niveau d'activité de 2018. Au total, SPL Territoire 25 intervient sur 9 concessions pour ses collectivités actionnaires.

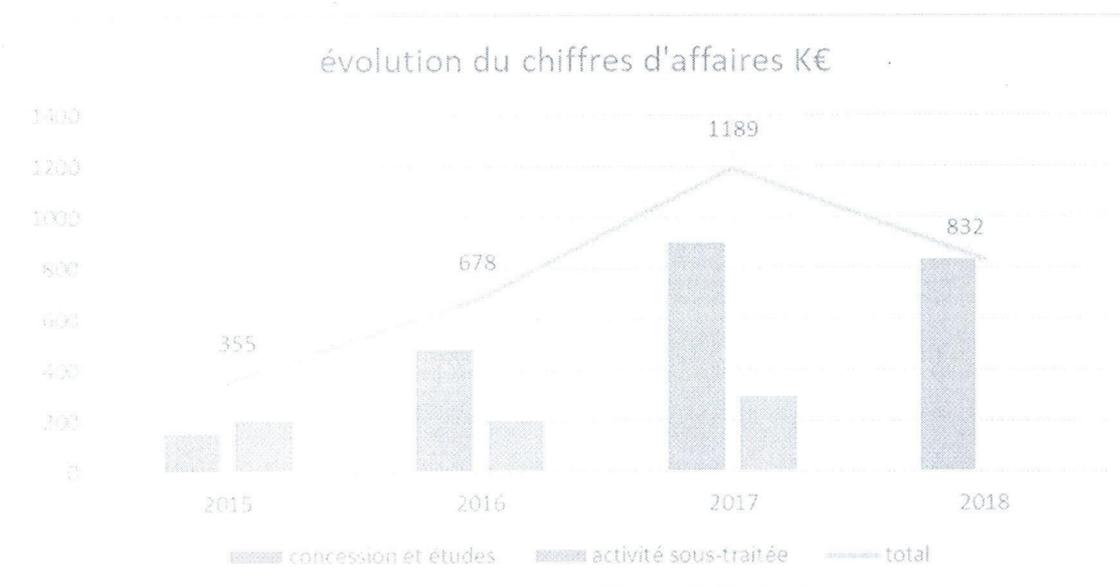
Parallèlement, Territoire 25 mène des études en vue de projets futurs (Hexagones ou ex-clinique des Portes du Jura à Montbéliard, Campus Bouloie à Besançon), et assure certains portages immobiliers et des missions d'AMO (ex : parc AIBO).

L'activité opérationnelle se mesure à partir des dépenses d'investissement (chiffre d'opération) enregistrées sur l'année pour réaliser les opérations de concessions et de conduite d'opération. Le chiffre d'opération atteint 10 006 K€ en 2018. Son évolution depuis 2015 est la suivante :



B/ Chiffre d'affaires

Il apparait en recul en 2018, avec 832 K€ par rapport à 1 189 K€ en 2017, mais le chiffre d'affaires 2017 incluait 292 K€ d'activités sous-traitées (refacturation), qui n'existent plus en 2018. Il s'agit donc de comparer 897 K€ en 2017 avec 832 K€ en 2018.



C/ Moyens humains

Depuis 2016, Territoire 25 a proposé des contrats de travail partagés avec sedia à certains salariés en charge d'opérations. Cela représente 4,4 ETP, en augmentation par rapport à 2017. Par ailleurs, les salariés des services supports ont des contrats de travail avec le GIE Groupe 25 et leur coût est affecté en fonction du temps de travail consacré à Territoire 25.

Au total, cela représente 8,22 ETP affectés à Territoire 25.

III. Vie de la société

A/ L'actionariat

Une procédure d'augmentation de capital a été initiée en 2017. Lors de sa séance du 28 novembre 2018, le conseil d'administration de la SPL a constaté la réalisation de l'opération.

Le capital s'établit désormais à 2 027 600 €, réparti entre 10 actionnaires.

Une fiche signalétique est jointe en annexe.

B/ Les filiales

Territoire 25 adhère à deux GIE : d'une part le GIE Novéa (pour 2% des parts), créé pour accompagner les collectivités dans leurs projets, favoriser les échanges entre les EPL voisines et mutualiser les moyens (expertise foncière et environnementale), d'autre part le GIE Groupe 25 (pour 10% des parts) constitué avec sedia pour mutualiser les services fonctionnels.

C/ Instances décisionnaires

En 2018, le conseil d'administration s'est réuni cinq fois, l'assemblée générale une fois pour arrêter les comptes annuels.

Les membres du conseil d'administration ne bénéficient pas de jetons de présence.

D/ Dividendes mis en paiement

Territoire 25 n'a pas procédé à une distribution de dividendes.

IV. Situation financière

A/ Etats financiers

Une synthèse des états financiers 2018 est jointe en annexe.

Le total du bilan s'élève à : 30 468 K€.

Le résultat net 2018 est un bénéfice de 31 K€.

Le commissaire aux comptes certifie les états financiers 2018 sans réserves.

B/ Bilan

Sur le total du bilan de 30 468 K€, le volume des actifs/passifs liés aux flux sur concessions et opérations en mandat représente de l'ordre de 26 M€.

Les emprunts (18 061 K€ au passif du bilan) sont contractés pour assurer le financement des projets en phase d'étude et/ou en démarrage opérationnel (classés en stocks et comptes de régularisations à l'actif du bilan).

Au passif, les fonds propres après augmentation de capital s'élèvent à 2 021 K€.

La situation financière de Territoire25 est saine et les ratios financiers sont satisfaisants.

C/ Résultat

La société propose dans son rapport de gestion un résultat sous forme « analytique », qui permet de neutraliser les opérations en recettes-dépenses relatives aux opérations de concession, et de regrouper les éléments par nature de dépense (ainsi, les charges de personnels facturées par le GIE sont ajoutées au charges de personnel propres à la société).

Ce résultat analytique est présenté sur la fiche annexe.

Hors opérations de concession, le total des produits s'élève à 845 K€, le total des charges à 814 K€, ce qui aboutit à un excédent net de 31 K€. (Les opérations de concession ajoutent un volume de l'ordre de 16M€ en charges et produits à ces totaux).

Le chiffre d'affaires s'établit à 832 K€. Il y a peu d'autres produits.

Le principal poste de charges est la masse salariale, directe ou indirecte, pour 688 K€. Les autres charges sont essentiellement constituées d'honoraires.

D/ Contrôles mis en œuvre en 2018

En tant qu'actionnaire et dans le cadre spécifique du contrôle analogue, Grand Besançon Métropole assure un suivi régulier de la société et du pilotage des opérations confiées.

Les services et les élus de GBM participent régulièrement aux instances de Territoire 25.

V. Liens avec Grand Besançon Métropole

Les flux financiers entre Territoire et GBM sont constitués essentiellement de versements par GBM au titre des participations financières sur concessions et études (Les Marnières, la City, parcs AIBO) pour un total de 467 K€.

GBM a souscrit à l'augmentation de capital de Territoire 25.

A l'inverse, GBM a encaissé de l'ordre de 27 K€ sur différentes opérations.

Les principales opérations en cours entre Territoire 25 et Grand Besançon Métropole sont les suivantes :

- ZAC des Marnières : concession d'aménagement (CRAC 2017 – bilan prévisionnel de l'opération = 16 550 K€).
- Aménagement des parcs AIBO : mission d'AMO
- Le Signal : aménagement intérieur du centre d'affaires (convention de mandat).
- La City : étude de requalification du site

En 2018, Territoire 25 n'a pas sollicité Grand Besançon Métropole pour des garanties sur emprunts.

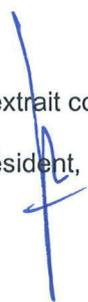
Le conseil communautaire a délibéré en 2018 sur la présentation du rapport des administrateurs 2017, le compte-rendu d'activité de concession des Marnières et sur le renouvellement de la mission d'AMO du parc AIBO.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions règlementées mentionne entre Grand Besançon Métropole et Territoire 25 au titre de 2018 : la convention d'AMO pour le parc AIBO et la convention d'études pour « Synergie Campus ».

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport présenté par les élus représentant Grand Besançon Métropole au conseil d'administration de Territoire 25 au titre de l'année 2018.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0